

**EVALUATION  
ENVIRONNEMENTALE  
STRATÉGIQUE DU PLAN CLIMAT  
AIR ENERGIE TERRITORIAL**



Résumé Non Technique



Résumé Non Technique – version approuvée

Dossier 18090041  
24/02/2022

réalisé par



Auddicé environnement  
ZAC du Chevalement  
5 rue des Molettes  
59286 Roost-Warendin  
**03 27 97 36 39**

# Evaluation environnementale Stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial

Rapport environnemental



Résumé Non Technique – version approuvée

Communauté de Communes du Pays de Valois



[www.auddice.com](http://www.auddice.com)

**Agence nord**  
(siège social)  
ZAC du Chevalement  
5 rue des Molettes  
59286 Roost-Warendin  
03 27 97 36 39

**Agence Est**  
Espace Sainte-Croix  
6 place Sainte-Croix  
51000 Châlons-en-  
Champagne  
03 26 64 05 01

**Agence Ouest**  
PA Le Long Buisson  
380 rue Clément Ader  
27930 Le Vieil-Evreux  
02 32 32 53 28

**Agence Val de Loire**  
Pépinière d'Entreprises du  
Saumurois  
Rue de la Chesnaie-Distré  
49400 Saumur  
02 41 51 98 39

**Agence Sud**  
Rue de la Claustre  
84390 Sault  
04 90 64 04 65

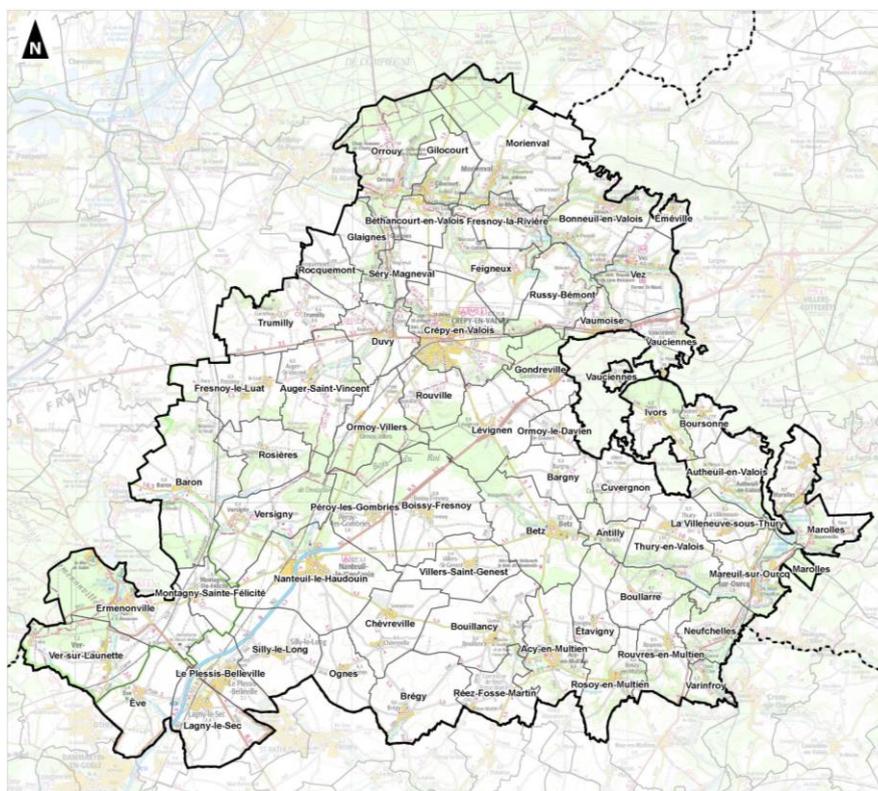
## 1.1 Contexte

La Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) regroupe 62 communes sur 614 km<sup>2</sup> et compte environ 56 216 habitants. Cette communauté regroupe une partie des communes des cantons de Nanteuil-le-Haudouin et Crépy-en-Valois.

Le territoire de la CCPV se trouve au cœur du département de l'Oise, c'est un territoire situé entre les rivières de l'Oise et de l'Ourcq, la Plaine de France et le Soissonnais.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 place l'échelon de l'intercommunalité au cœur du dispositif local air-énergie-climat et a rendu obligatoire l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour les collectivités de plus de 20 000 habitants.

Le Plan Climat Air Energie de la Communauté de Communes du Pays de Valois est conforme au décret d'application n°2016-849 du 26 juin 2016.



*Périmètre du Plan Climat Air Energie Territorial*

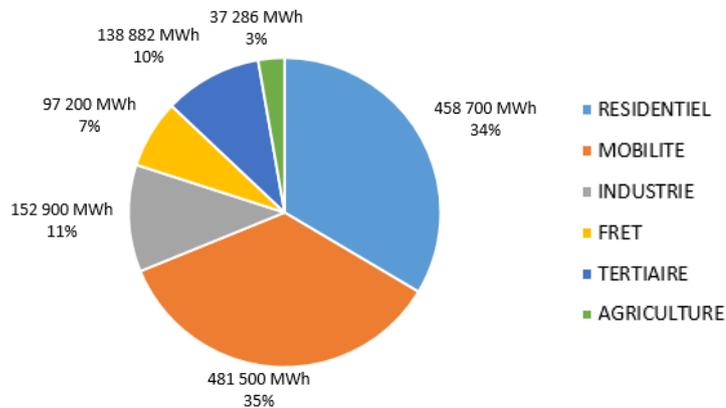
**Communes concernées :** Acy-en-Multien, Antilly, Auger-Saint-Vincent, Autheuil-en-Valois, Bargny, Baron, Béthancourt-en-Valois, Betz, Boissy-Fresnoy, Bonneuil-en-Valois, Bouillancy, Boullarre, Boursonne, Brégy, Chèvreville, Crépy-en-Valois, Cuvergnon, Duvy, Éméville, Ermenonville, Étavigny, Ève, Feigneux, Fresnoy-la-Rivière, Fresnoy-le-Luat, Gilocourt, Glaignes, Gondreville, Ivors, La Villeneuve-sous-Thury, Lagny-le-Sec, Le Plessis-Belleville, Lévigien, Mareuil-sur-Ourcq, Marolles, Montagny-Sainte-Félicité, Morienvall, Nanteuil-le-Haudouin, Neufchelles, Oignes, Ormoy-le-Davien, Ormoy-Villers, Orrouy, Péroy-les-Gombries, Réez-Fosse-Martin, Rocquemont, Rosières, Rosoy-en-Multien, Rouville, Rouvres-en-Multien, Russy-Bémont, Séry-Magneval, Silly-le-Long, Thury-en-Valois, Trumilly, Varinfroy, Vauciennes, Vaumoise, Ver-sur-Launette, Versigny, Vez, Villers-Saint-Genest.

## 1.2 Les points clés du diagnostic et de l'état initial de l'environnement

### ■ Consommation d'énergie

La consommation énergétique annuelle atteint 1 366 GWh en énergie finale, pour une facture de plus de 155 millions d'euros par an. Le transport est le premier consommateur d'énergie (35%), suivi de près par le résidentiel (34%).

Le territoire est très fortement dépendant des énergies fossiles (environ la moitié hors gaz, ou 63% avec le gaz), ce qui s'explique par l'omniprésence des carburants fossiles dans les transports.



Répartition de la consommation énergétique par secteur en 2015 – en GWh

Les dépenses énergétiques sont réalisées pour disposer d'énergies fossiles non produites sur le territoire. Ces dépenses ne participent donc pas au développement économique du territoire, là où une production locale fondée sur les énergies renouvelables permettrait d'alimenter le territoire tout en participant au développement local (travaux, maintenance, ...). Cette facture, selon la tendance actuelle présentant une légère baisse de la consommation, mais avec une forte augmentation des coûts de l'énergie, évoluerait jusqu'à atteindre plus de 250 millions d'euros en 2050.

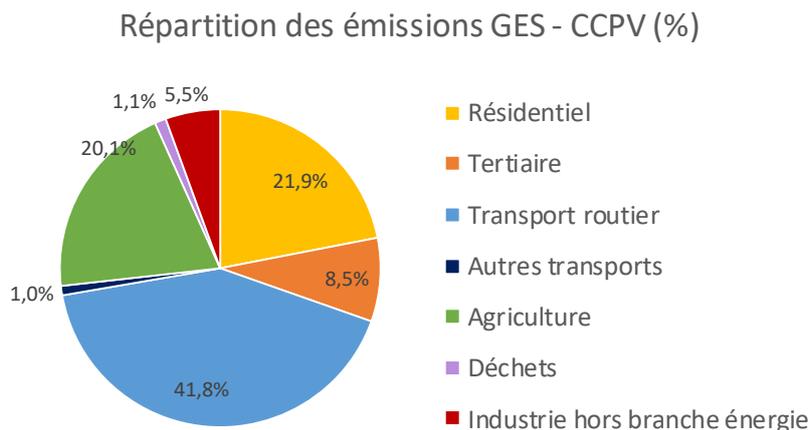
Le territoire, en mettant en place une stratégie ambitieuse de sobriété et d'efficacité, peut réduire sa consommation d'énergie de près de 50%. La facture atteindrait 100 millions d'euros.

La production d'énergie renouvelable s'élève à 6,9 GWh, soit 0,5 % de la consommation finale du territoire, hors production de bois et d'agrocarburants, dont la provenance n'est pas connue. En les incluant, la production est de 166 GWh, soit 12,5 % des consommations.

A l'horizon 2050, l'énergie produite et consommée sur le territoire du Pays de Valois pourrait être à 100% d'origine renouvelable. Cet objectif d'autonomie énergétique passera principalement par :

- Le développement du bois-énergie,
- Le développement du solaire, à la fois photovoltaïque et thermique,
- Le développement de la méthanisation pour produire du biogaz,
- Le développement de la géothermie, plus anecdotique.

## ■ Emissions de gaz à effet de serre



Répartition des émissions de GES sur le territoire - approche réglementaire - année 2012

Chaque année, le territoire émet directement l'équivalent de 292 646 tonnes équivalentes CO<sub>2</sub>, dont près de 42% liés au secteur des transports routiers (soit 122 453 tonnes équivalentes CO<sub>2</sub>), suivi par le secteur résidentiel (22%) et le secteur agricole (20%).

7 gaz à effet de serre sont étudiés et leurs émissions sont ramenées en tonnes CO<sub>2</sub> équivalent.

Le changement climatique est l'un des problèmes économiques, sociaux et environnementaux majeurs auquel notre civilisation est confrontée. Toute activité humaine engendre un effet de serre additionnel qui amplifie l'effet de serre naturel. La concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère ne cesse d'augmenter, accentuant l'intensité et accélérant le rythme du changement climatique. L'ambition nationale française est de réduire par 6 ses émissions en 2050, et d'arriver à la neutralité carbone.

## ■ Adaptation au changement climatique

Les enjeux d'adaptation au changement climatique du territoire concernent :

- La résilience face aux événements climatiques,
- La préservation de la qualité de vie des habitants,
- La préservation de l'environnement et des services qu'il rend,
- La préservation de la filière agricole.

Le réchauffement climatique aura à terme quatre effets majeurs sur la population :

- Les conséquences de la hausse des températures, notamment en période estivale (canicules et sécheresses) ;
- Les conséquences liées aux phénomènes climatiques extrêmes (ruissellements, inondations, tempêtes) ;
- Les conséquences liées à l'apparition de nouvelles maladies ;
- Les conséquences liées à la qualité de l'air.

## ■ Emissions de polluants atmosphériques

Les polluants atmosphériques et les GES sont en grande partie issus de sources communes, et notamment des opérations de combustion pour la production d'énergie et les transports : des co-bénéfices sont identifiables dans l'élaboration et l'application des politiques de réduction des émissions de polluants atmosphériques et de GES.

Polluants	Emissions 2012 (t)	Principaux secteurs sources
Oxydes d'azote (NOx)	720	- Transport routier (58,2%) - Agriculture (16,4%)
Particules PM <sub>10</sub>	410	- Agriculture (38,1%) - Résidentiel (21,9%) - Industrie (20,3%) - Transport routier (15,4%)
Particules PM <sub>2,5</sub>	246	- Résidentiel (35,8%) - Agriculture (29,6%) - Transport routier (17%) - Industrie (14,5%)
Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )	47	- Industrie (46,2%) - Résidentiel (23,7%) - Agriculture (22,1%)
Ammoniac (NH <sub>3</sub> )	544	- Agriculture (96,7%)
Composés organiques volatiles (COVNM)	951	- Résidentiel (42,7%) - Industrie (34,6%) - Transport routier (11%)

*Répartition des émissions par polluant atmosphérique sur le territoire - approche réglementaire - année 2015*

Le changement climatique exerce un effet sur la qualité de l'air par trois biais :

- La température, qui stimule la génération de précurseurs de polluants,
- La composition chimique de l'atmosphère,
- Les conditions météorologiques, qui joue sur la dispersion de polluants.

La pollution atmosphérique est responsable de 42 000 à 48 000 décès prématurés par an en France selon l'OMS. Outre son impact sanitaire, la pollution représente également un coût économique et financier non négligeable. En 2015, la Commission d'enquête sénatoriale a publié un rapport « Pollution de l'air : le coût de l'inaction », qui évalue à plus de 100 milliards d'euros le coût de la pollution atmosphérique (extérieure et intérieure) sur la santé, les bâtiments, les écosystèmes et l'agriculture. La pollution de l'air a en effet un impact sur les bâtiments (corrosion due au dioxyde de soufre, noircissements et encroûtements des bâtiments par les poussières, salissures des vitres) et sur les végétaux (baisse des rendements agricoles, nécroses ou tâches sur les feuilles des arbres, ralentissement de la croissance des plantes).

## ■ Etat initial de l'Environnement

L'Etat initial de l'Environnement a permis d'identifier les enjeux environnementaux liés au Plan Climat Air Energie Territorial, et l'intérêt environnemental d'agir sur les 6 thématiques.

Perspectives d'évolution	Enjeux environnementaux pour le PCAET
<b>Caractéristiques géomorphologiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre l'érosion</li> <li>- Limiter l'artificialisation des sols et l'étalement urbain</li> <li>- Limiter les pertes de superficies agricoles</li> <li>- Adapter les pratiques agricoles</li> <li>- Maintenir l'équilibre grandes cultures / maraichage / prairies</li> <li>- Augmenter les surfaces de bois et forêts</li> </ul>
<b>Ressource en eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir les objectifs quantitatifs de la ressource en eau souterraine en anticipant les effets sur le changement climatique et du partage de la ressource</li> <li>- Améliorer la qualité chimique et écologique des cours d'eaux dont l'objectif est reporté en 2027</li> <li>- Améliorer la qualité chimique des nappes souterraines dont l'objectif est reporté en 2027</li> <li>- Protéger les zones de captage de l'eau potable</li> <li>- Préserver la qualité des eaux de surface et des zones humides</li> <li>- Garantir les capacités de traitement des stations d'épuration</li> </ul>
<b>Caractéristiques climatiques et énergétiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anticiper l'évolution des besoins énergétiques liés au changement climatique (moins de chauffage l'hiver et plus de refroidissement l'été)</li> <li>- Faire évoluer le mix énergétique pour diminuer la dépendance du territoire aux énergies fossiles</li> <li>- Améliorer le confort des logements (individuels, collectifs et lutter contre l'habitat indigne)</li> <li>- Diminuer les émissions de polluants et de gaz à effet de serre (GES) liées aux déplacements</li> <li>- Proposer des solutions afin de décarboner le déplacement en voiture individuelle et des entreprises</li> </ul>
<b>Caractéristiques naturelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver les espaces riches en biodiversité abritant les espèces patrimoniales du territoire et créer les conditions favorables à leur maintien</li> <li>- Anticiper les évolutions du paysage dues au changement climatique, par exemple à travers les choix d'essences locales adaptées</li> <li>- Restaurer les liaisons entre les espaces de nature</li> <li>- Limiter la consommation de foncier agricole et naturel</li> <li>- Maintenir l'activité agricole (élevage, cultures, maraichage, ...) pour favoriser l'alimentation locale, le maintien des prairies et stockage du carbone</li> <li>- Préserver les éléments éco-paysagers (haies, talus, mares, étangs...)</li> </ul>

Perspectives d'évolution	Enjeux environnementaux pour le PCAET
<b>Paysage et patrimoine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter l'artificialisation des sols et l'étalement urbain</li> <li>- Préserver les terres naturelles et maintenir les arbres, haies, mares, prairies, etc.</li> <li>- Préserver et valoriser le patrimoine architectural tout en agissant sur la réduction des consommations énergétiques</li> <li>- Maitriser le développement éolien</li> <li>- Assurer la qualité de la restauration ou la réhabilitation du patrimoine bâti</li> <li>- Veiller à l'intégration du nouveau bâti et aux matériaux employés afin qu'ils soient en cohérence avec le bâti ancien, ainsi qu'à l'environnement proche des éléments remarquables</li> </ul>
<b>Risques naturels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire la vulnérabilité et adapter le bâti aux risques identifiés, en particulier dans le contexte de changement climatique accentuant ces phénomènes</li> <li>- Mettre en place la gestion de l'eau à la parcelle et les pratiques culturales pour éviter les ruissellements</li> <li>- Améliorer la connaissance des impacts du changement climatique</li> </ul>
<b>Risques industriels, pollutions et nuisances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter l'exposition de la population aux pollutions et adapter les aménagements</li> <li>- Éviter l'exposition de nouvelles populations aux risques technologiques</li> <li>- Valoriser des friches industrielles (sites BASOL et BASIAS)</li> <li>- Réduire les émissions de GES et polluants atmosphériques pour le transport de marchandise</li> <li>- Diminuer la pollution lumineuse et les nuisances sonores</li> <li>- Réduire la production de déchet et développer les boucles d'économie circulaire</li> </ul>
<b>Démographie et santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agir en priorité sur la réhabilitation énergétique des logements construits avant 1975</li> <li>- Maitriser la consommation du foncier malgré une augmentation des besoins en logement liée à la réduction de la taille des foyers et le dynamisme démographique</li> <li>- Anticiper le vieillissement de la population et les besoins associés (mobilité, soins, hébergement...)</li> <li>- Réduire la précarité énergétique des ménages</li> <li>- Mieux connaître pour anticiper l'arrivée de nouvelles pathologies liées au changement climatique</li> <li>- Anticiper l'impact de l'évolution du changement climatique sur la population et notamment les populations sensibles (nourrissons et personnes âgées...)</li> <li>- Maintenir un accès au soin de proximité</li> <li>- Réduire l'exposition de la population aux particules fines</li> <li>- Diminuer le transport routier pour améliorer la qualité de l'air</li> </ul>
<b>Urbanisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anticiper l'impact de l'évolution du changement climatique sur la population et notamment les populations sensibles (nourrissons et personnes âgées...)</li> <li>- Réduire l'exposition de la population aux particules fines</li> <li>- Diminuer le transport routier pour améliorer la qualité de l'air</li> <li>- Favoriser les emplois en faveur d'un développement durable</li> <li>- Favoriser un aménagement durable du territoire (limiter l'artificialisation, favoriser la perméabilisation des sols, limiter les effets des catastrophes naturels,)</li> </ul>

*Synthèse des enjeux environnementaux du PCAET*

## 1.3 La construction du PCAET

### 1.3.1 Stratégie

Le diagnostic, la mobilisation des acteurs du territoire et le travail de co-construction des ateliers de concertation ont permis d'identifier les enjeux du territoire :

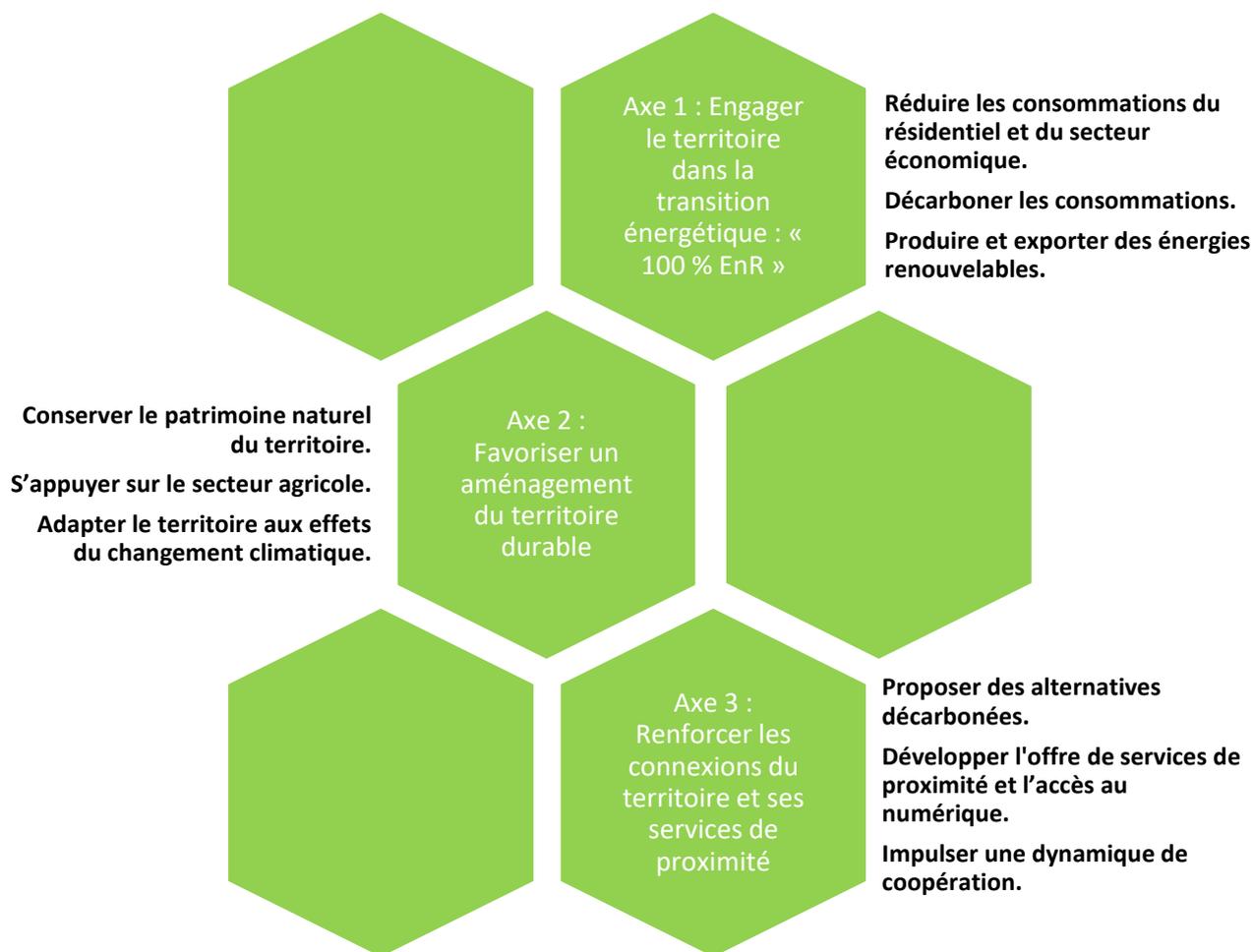
- Le secteur résidentiel, 1<sup>er</sup> consommateur d'énergie et en particulier d'énergies fossiles (près de 50% de la consommation). De fait, ce secteur est également responsable d'émissions de CO2 et de polluants atmosphériques (COVnm et particules).  
*Enjeux : réduire les consommations d'énergies, changer les sources d'énergies et les chaudières.*
- Le secteur routier, 2<sup>ème</sup> consommateur d'énergie, et quasiment exclusivement des énergies fossiles, émetteur de CO2 et de polluants atmosphériques (Nox et particules).  
*Enjeux : proposer d'autres alternatives à la voiture individuelle.*
- Le secteur agricole, faible consommateur d'énergie, mais émetteurs de gaz à effet de serre (CO2, méthane et N2O) et de polluants atmosphériques (ammoniac, COVnm et particules). Très sensible au changement climatique, cœur économique et identité du Valois, porteur de solutions sur l'adaptation au changement climatique, la séquestration du carbone, la production locale, la production d'énergies.  
*Enjeux : accompagner le changement de pratiques, créer des débouchés locaux pour l'autonomie alimentaire, s'adapter aux événements climatiques, innover (conservation des sols, permaculture, cultures intégrées, agroforesterie).*

De même, le territoire offre de nombreux potentiels pour la production d'énergies, avec notamment :

- L'électricité renouvelable, par l'installation possible de centrales photovoltaïques (au sol sur des friches, en ombrières de parking, sur les toitures de grands bâtiments et sur les toitures des habitations) et de parcs éoliens (plutôt à l'Est du territoire) ;
- Le gaz renouvelable, à l'aide de méthaniseurs (valorisant des déchets de culture et des cultures intermédiaires à vocations énergétiques) ;
- La chaleur renouvelable, par la production locale de bois, la récupération de la chaleur du sol (géothermie) et du soleil (solaire thermique).

Enfin, ces changements doivent accompagner le territoire dans sa capacité à faire face au changement climatique : résilience face aux événements climatiques, préservation de la qualité de vie des habitants, préservation de l'environnement et des services qu'il rend, préservation de la filière agricole.

Pour répondre à ces enjeux, le territoire a déterminé les 3 axes et sous-axes suivants :



## 1.3.2 Le plan d'actions

23 actions permettent de répondre aux enjeux et à la stratégie du Pays de Valois :

Axes	Orientations	N°	Actions
<b>Axe 1 : Engager le territoire dans la transition énergétique : « 100 % EnR »</b>	Réduire les consommations du résidentiel et du secteur économique	1	Accompagner le secteur économique dans la réduction de son empreinte carbone
		2	Mettre en place un réseau d'artisans formés
		3	Accompagner les particuliers dans la rénovation et la construction exemplaires
		4	Sensibiliser le grand public aux enjeux de la transition écologique
		5	Réduire la production des déchets et faciliter leurs valorisations
	Décarboner les consommations	6	Accompagner les changements des chaudières énergivores et polluantes
		7	Créer des réseaux de chaleur
		8	Créer des boucles d'autoconsommation collective
		9	Augmenter la part du renouvelable dans le mix énergétique
	Produire et exporter des énergies renouvelables	10	Développer le photovoltaïque
		11	Développer la biomasse - énergie
		12	Permettre un développement contrôlé de la méthanisation
		13	Développer les autres énergies renouvelables dans le résidentiel
<b>Axe 2 : Favoriser un aménagement du territoire durable</b>	Conserver le patrimoine naturel du territoire	14	Préserver la biodiversité
	S'appuyer sur le secteur agricole	15	Développer d'autres modèles agricoles
		16	Stocker du carbone dans les sols
	Adapter le territoire aux effets du changement climatique	17	Mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial
		18	Mettre en œuvre des règles d'urbanisme durable
19	Améliorer la gestion des eaux de pluie		
<b>Axe 3 : Renforcer les connexions du territoire et ses services de proximité</b>	Proposer des alternatives décarbonées	20	Agir sur la mobilité des habitants et des salariés du territoire
	Développer l'offre de services de proximité et l'accès au numérique	21	Créer des lieux de service de proximité
	Impulser une dynamique de coopération	22	Mettre en place un comité de suivi du PCAET
		23	Être une collectivité exemplaire

### 1.3.3 L'analyse environnementale

L'analyse environnementale stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial a permis de garantir que les mesures proposées n'auront aucun impact négatif sur l'environnement, à la fois durant la phase de construction de la stratégie et également durant la construction et la rédaction du plan d'actions.

Des incidences potentielles négatives ont été identifiées sur quelques actions, qui seront à évaluer au cas par cas selon les projets. Des recommandations peuvent encadrer le développement de ces projets :

- Modifier l'occupation des espaces déjà artificialisés en faveur d'une mobilité durable ;
- S'installer à proximité du gisement méthanisable ;
- Associer les riverains au développement de projets énergétiques pour favoriser l'acceptation ;
- Favoriser les pratiques agricoles qui stockent du carbone.

Par ailleurs les indicateurs définis permettront de suivre et d'évaluer les mesures du plan d'action ainsi que les différentes mesures d'évitement, de réduction, de compensation voire d'accompagnement du plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial.

Incidences	Types de mesures	Mesures	Indicateurs
Détérioration de la qualité de l'air	Réduction	Promouvoir les modes de chauffage avec des labels de type « flamme verte ». Limiter le rayon d'acheminement et la fréquence d'approvisionnement pour les centrales de méthanisation et les chaufferies bois.	Nombre de logements réhabilités avec des poêles à bois flamme verte Suivi des périmètres d'acheminement de chaque projet
Consommation d'espaces agricoles et naturels	Evitement	Les documents d'urbanisme interdisent certaines constructions en espace agricole : zone U de PLU afin d'éviter tout impact sur l'environnement.	Surface agricole ou de zones naturelles artificialisées (ha)
Artificialisation des sols	Evitement	Eviter de créer de nouvelles infrastructures (pistes cyclables, centrale de production, aire de covoiturage) sur des milieux naturels ou agricoles. Favoriser les chemins existants et les pistes cyclables perméables.	
Détérioration du patrimoine architectural ou des paysages	Evitement	Ne pas construire ou implanter une installation de production d'énergie renouvelable à proximité d'un bâtiment classé.	Suivi du nombre de rénovations déclarées et des méthodes employées
Détérioration de la biodiversité et	Evitement / Réduction / Compensation	Etude d'impact de chaque projet.	Suivre l'évolution des populations et des habitats (nombre, morts...)

Incidences	Types de mesures	Mesures	Indicateurs
des milieux naturels	Compensation	Installer des nids ou nichoirs lors de rénovations par l'extérieur qui pourraient supprimer des lieux de nidifications.	Nombre de logements avec isolation par l'extérieur ayant mis des nichoirs
Détérioration de la qualité de l'eau	Réduction	Etude d'impact de chaque projet notamment pour l'implantation de méthaniseurs.	Suivi des études d'impact de chaque projet et des plans d'épandage
Aggravation des risques naturels, technologiques, des pollutions et nuisances	Réduction	Mettre en place les mesures nécessaires pour limiter les nuisances olfactives des méthaniseurs ou des nuisances sonores des éoliennes.	Suivi des périmètres d'acheminement de chaque projet Suivi des études d'impact de chaque projet et des plans d'épandage
Augmentation de la production de déchets	Réduction	Anticiper la valorisation et le recyclage des panneaux photovoltaïques et des projets de rénovation.	Part des éoliennes en fin de vie recyclées ou valorisées (%) Part des panneaux en fin de vie recyclées ou valorisés (%) Quantité de déchets liés à la rénovation valorisée (t)

*Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation*

### 1.3.4 Analyse des effets sur le réseau Natura 2000

L'analyse a mis en évidence l'absence d'incidences négatives de la grande majorité des actions du PCAET sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 du territoire de la CC du Pays de Valois et de ses proches abords.

Certaines actions sont même positives, en particulier les actions globales visant à préserver la biodiversité, à préserver et valoriser les haies et les espaces boisés, à développer des pratiques agricoles respectueuses des sols et de la ressource en eau.

**Toutefois, 2 risques d'incidences négatives sont à considérer :**

- ✓ Une possible **incidence des travaux d'isolation** destinés à améliorer la performance énergétique des bâtiments, **sur les chiroptères d'intérêt communautaire** utilisant des gîtes anthropiques (et sur les autres espèces de ce groupe) : fermeture d'accès aux gîtes, dérangement des individus, effets de traitements des charpentes...,
- ✓ Un possible incidence des **projets de centrales photovoltaïques au sol et des méthaniseurs** sur les habitats d'intérêt communautaire (non humides en particulier) et les espèces qu'ils abritent (insectes...), et **des projets de parcs éoliens** sur les chiroptères et les oiseaux d'intérêt communautaire.

Par conséquent, les mesures suivantes ont été proposées :

- ✓ Mise en œuvre de **mesures de précautions** destinées à éviter une **incidence des travaux d'isolation sur les chiroptères** (expertise préalable, maintien des accès et fissures favorables, adaptation des traitements des charpentes...),
- ✓ Localisation des projets photovoltaïques et des méthaniseurs **hors des périmètres des sites Natura 2000** impérativement, et **à distance de ceux-ci autant que possible**,
- ✓ Concernant l'ensemble de ces projets, l'étude **le plus en amont possible** des enjeux liés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire (chiroptères et oiseaux en particulier pour l'éolien).